

## L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

Ce bulletin s'ouvre sur fond d'actes de vandalisme constatés aux vestiaires du terrain de Football, caractérisés par la dégradation (lire la destruction) d'une porte, d'une fenêtre, et d'un volet.

À noter que ces huisseries avaient été changées quelques semaines auparavant. Les déclarations d'usage ont été effectuées auprès de la gendarmerie de St Valery-sur-Somme : une enquête est en cours ; des relevés d'empreinte ont été réalisés et nous sommes en attente des résultats.

Il est navrant et désolant que le comportement de certains « anéantissent » les efforts et les dépenses de la municipalité en matière de rénovation et d'amélioration du patrimoine immobilier, au bénéfice des usagers.

Face à ce constat, une étude est lancée sur les conditions de pose de caméras de vidéoprotection.

Priorité budgétaire oblige, la réhabilitation du plateau sportif en city-stade est mise « en sommeil ».

Au détour de ce bulletin, je vous invite à découvrir une nouvelle rubrique qui puise son contenu dans les registres communaux des années 1900 : ici donc la création d'une école mixte à Hautebut.

Parallèlement, vous trouverez les animations proposées par les associations en ces mois de mars et avril.

La municipalité souhaite pleine réussite à M. LEPREUX suite à l'ouverture de sa charcuterie-traiteur et félicite la Taverne Chés Troés Piots Coéchons, au travers de Franck et d'Alain, pour la nouvelle distinction acquise.

Sur un autre registre, je vous informe que nous avons répondu favorablement à la demande respective de Mme Monique EVRARD - Conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin, pour la tenue de permanences en mairie à destination des personnes en difficulté et de M. Matthias RENAULT, député de notre circonscription.

Le calendrier vous sera communiqué dès que possible.

La commune poursuit ses aménagements publics avec la pose de bornes de propreté canine place de l'Abbé Holleville, place Gros Onival et prochainement au camping.

## Travaux en régie : voirie, entretien des espaces verts



Remplacements ou rehaussements de bordures de trottoirs, de bouches d'égout menés dernièrement par les agents communaux (ici rue Barre Duquesne)



Réalisation de travaux dits de petit élagage (ici place de l'Abbé Holleville).

### Une nouvelle rubrique ..... À la découverte des registres communaux .....

L'objectif affiché ici est de retranscrire au gré des numéros du bulletin municipal, des éléments consignés dans les registres communaux. Aussi, je vous invite à découvrir un projet entretenu entre 1904 et 1908 (le fait exposé ci-après semble pour le moins méconnu des « plus anciens du village », à savoir :

#### La création d'une école mixte à Hautebut ...

##### Séance du 30 juin 1904

Composition du Conseil : **Maire** : OPAIX Victor    **Adjoint** : DEVILLANCOURT Alphonse  
**Conseillers** : DERAMBURE Narcisse, TIRE Joseph, BOULLENGER Aimé, DELAHOTE Ricard, MARTIN Joseph, BECQUET Adolphe, DEVILLERS Fernand, HURTEL Privat, DENIBAS Clément, DELOISON Joseph.

La construction d'une école mixte à Hautebut est le 20<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour (et le dernier de cette réunion).

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de la construction d'une école mixte à Hautebut, annexe de Woignarue et fait ressortir les avantages de ce projet dont l'exécution réalisera pour Hautebut, Onival et Brutelette une amélioration désirée par la population de ces annexes (*le mot hameaux est raturé sur le registre*).

Il invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer en principe sur l'utilité du projet dont il s'agit. le Conseil :

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Considérant que le projet répond à un besoin réel d'autant plus que les enfants fréquentant les écoles communales de Woignarue, ont à parcourir de 4 à 5 kilomètres par jour pour se rendre aux dites écoles.

Considérant en outre que la Commune possède au dit Hautebut un emplacement convenable (*reste à savoir où ?*)

Décide en principe la construction de ladite école ».

## **Nous retrouvons ce point à l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> Décembre 1904 :**

Point N° XIII : Ecole d'Hautebut – avis :

Monsieur le Maire communique au conseil les deux projets (A et B) dressés par M. MARCHAND (architecte à Abbeville) pour la construction d'une école mixte à Hautebut et invite l'assemblée à exprimer son avis à ce sujet.

Le Conseil, après examen des deux projets présentés par M. MARCHAND est d'avis d'accepter le projet A tel qu'il est dressé

## **Puis lors de la séance du 8 juin 1905 (point 22 de l'ODJ)**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la minute \* du devis et le plan d'ensemble concernant l'école mixte d'Hautebut et prie le Conseil de vouloir bien donner son avis à ce sujet. Le Conseil, après examen du devis et du plan de ladite école, reconnaît que la dépense est beaucoup trop élevée et prie M. MARCHAND – Architecte à Abbeville – de vouloir bien dresser un nouveau plan. Le devis ne devra pas excéder 8 000 francs.

## **Puis de la séance du 31 mai 1906 – point 22 à l'ordre du jour**

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de la construction d'une école mixte à Hautebut, annexe de Woignarue et fait ressortir les avantages de ce projet dont l'exécution réalisera pour ledit hameau et les autres sections (Onival sur mer, Brutelette et Beaumer une amélioration depuis longtemps désirée par la population de ces annexes (175 habitants\*\*).

Il invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer en principe sur l'utilité du projet dont il s'agit. Le Conseil ouï l'exposé de M. le Maire.

Considérant que le projet proposé répond à un besoin réel et aux vues du gouvernement pour l'extension de l'instruction populaire.

Décide en principe la construction d'une école mixte à Hautebut,

D'autant plus que les enfants fréquentant les écoles communales de Woignarue, ont à parcourir de 4 à 5 kilomètres par jour pour se rendre aux dites écoles.

## **Session 1907 – séance du 7 novembre :**

Le Conseil vu son prochain renouvellement décide de remettre au mois de mai 1908 la question de création d'une école à Hautebut.

**Lors de la séance du 4 juin 1908**, le sujet d'une école mixte à Hautebut est effectivement à l'ordre du jour :

Composition du Conseil : **Maire** : BOULLENGER Aimé **Adjoint** : DELOISON Joseph.

**Conseillers** : MARTIN Joseph, DELAHOTE Ricard, DEFACQUE François, DEVILLANCOURT Alphonse, BECQUET Edmond, DEVILLERS François, DERAMBURE Michel, MABILLE François, BECQUET Adolphe, TIRE Joseph.

La création d'une école mixte à Hautebut, commune de Woignarue, est de nouveau soumise à l'assemblée par les conseillers de ce hameau. Ils font valoir l'éloignement, le nombre d'élèves, la situation toute particulière de certains écarts.

M. le Maire, à titre de renseignements donne alors connaissance de la circulaire ministérielle du 14 juin 1892, indiquant notamment que tout hameau, pour obtenir la création d'une école, doit se trouver à 3 kilomètres du chef-lieu et réunir un minimum de 20 élèves.

Il constate que la seconde condition est bien remplie mais que le hameau d'Hautebut n'est qu'à 2 kilomètres de Woignarue.

Ces explications données, il s'en remet à la réunion du Conseil. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de trancher, au scrutin secret en ce qui le concerne ; cette question, posée depuis 4 ans et jamais résolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour la création : 6 voix    Contre la création : 5 voix    et Un bulletin blanc

Conformément à ce vote, le Conseil municipal sollicite de l'Administration supérieure, la création d'une école mixte au hameau d'Hautebut, la laissant juge du bien-fondé de la demande.

=====

Pour avoir balayé les comptes-rendus des conseils municipaux des années 1908 à 1923, je n'ai pas trouvé trace de la réponse de l'Administration ni d'autres échanges du conseil municipal quant au projet de création d'une école mixte à Hautebut.

\*minute : la "minute" est le nom donné à l'original d'un document émanant d'une juridiction ou d'un officier public ..... (source dictionnaire juridique)

\*\* : le recensement de 1906 nous donne la population suivante : Beaumer : 5, Brutelette : 8, Corps de Garde : 4, Hautebut : 117, Onival : 41 habitants. La commune compte à cette époque 745 habitants.

Toujours en se basant sur le recensement de 1906, les personnes en âge de fréquenter l'école (de 6 à 13 ans à l'époque), soit nés entre 1893 à 1900, sont au nombre de 27 : Beaumer : 0, Brutelette : 1, Corps de Garde : 1, Hautebut : 21, Onival : 4.

Bertrand ALIX – 4<sup>ème</sup> Adjoint

## La vie associative en images

### Le concours de manille du comité des fêtes

Le concours de manille du comité des fêtes a réuni ce samedi 1<sup>er</sup> février les passionnés de cartes à la salle des fêtes, dans une ambiance studieuse et conviviale.

Pas moins de dix-huit équipes se sont affrontées lors de cet évènement qui ont su allier stratégie et plaisir du jeu. Les joueurs ont démontré tout leur savoir-faire en la matière et leur passion.



Un temps de pause gourmand a permis aux participants de se retrouver et d'échanger sur les points gagnés ..... et perdus ..... !



## Chés Péqueux d'Woignarue réunis en assemblée générale ordinaire

Le Président : M. Dany TERNISIEN et le bureau exécutif de l'association avaient donné rendez-vous aux adhérents, en la salle des fêtes de Woignarue, ce 17 février, pour y tenir l'assemblée générale ordinaire.



Le conseil municipal était représenté par Madame Le Maire, Dominique MALLET et Messieurs Christophe DEVILLERS (3<sup>ème</sup> adjoint) et Bertrand ALIX 4<sup>ème</sup> adjoint.

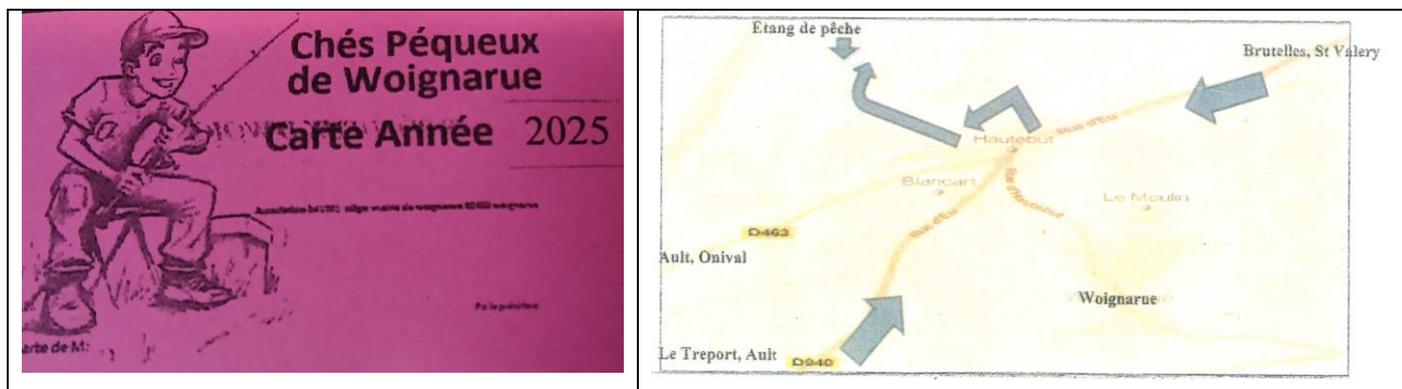
Étaient inscrits à l'ordre du jour : l'exposé du règlement intérieur actualisé à la date du 15 janvier 2025 (ex : nombre et types de prises autorisées, les périodes et les horaires autorisés), adhésions et tarifs des cartes de pêche, rappels des bonnes pratiques de pêche à l'étang communal (y compris le stationnement des véhicules, la tenue du site, la gestion des déchets, ...), les rempoissonnements à venir ...

## Quelques points sont repris ici :

Les cartes et les adhésions sont valables pour l'année civile, et ce jusqu'à la nouvelle assemblée.

Nous distinguons les tarifs réservés :

- aux pêcheurs : carte journée : 15 € ; carte année : 80 €  
carte enfant : à l'année : 40 € ; la journée : 10 € exclusivement vendue sur place (-12 ans) ; 1 seul lancé sur présentation d'un justificatif d'identité.
- « non pêcheurs » : membre actif : 10 €      membre bienfaiteur à partir de 30 €.



En termes de bilan, 2024 a vu la vente de 108 cartes à l'année Adulte, de 158 cartes Journée Adulte, de 8 cartes à l'année à 40 € et de 7 cartes Journée enfant.

Le Président a indiqué que les chiffres 2024 étaient en retrait par rapport à 2023 puisque nous avons « 125 cartes à l'année Adulte, 219 cartes Journée Adulte, de 19 cartes à l'année à 40 € et 9 cartes Journée enfant. Il est à noter que les différents tarifs de cartes de pêche restent à l'identique pour 2025.

Pour rappel les cartes sont disponibles dans plusieurs points de vente : à la taverne Chés troés piots coechons, au Bon Accueil chez Sylvie à Belloy (Friville-Escarbotin), Le Week-end Bar Tabac Presse (Ault), au Café Tabac de Brutelles, au magasin de pêche « Au Bord de l'eau (Le Tréport), au Cyber-café (Cayeux/Mer).

Les dates de rempoissonnement 2025 ont été communiquées : il s'agit de 8 vendredis répartis sur la période de mars à août ; en l'occurrence il s'agira du 28 mars, du 18 avril, du 16 mai, du 20 juin, du 11 juillet et du 8 août. Il est à noter que le rempoissonnement peut être modifié selon la température de l'eau.

À titre d'information, 1 700 Kilogrammes de truites Portions blanches et grosses truites saumonées ont été apportés au cours des différents rempoissonnements 2024.

Le Président a également rappelé les dates de pêche autorisées : du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril de 8 h à 18h ; pour les mois de mai-juin-juillet et jusqu'au 20 août de 7 h à 18 h ; à partir du 20 août et en raison de l'ouverture de la chasse, la pêche à l'étang est ouverte de 9 h à 18 h. Par ailleurs la pêche de nuit est formellement interdite.

En fin de réunion, un tour de table a été organisé : **au vu des questions émises, le bureau publiera prochainement sur la page facebook du groupe le règlement intérieur dans sa version définitive ; à retrouver sur <https://www.facebook.com/groups/chespequeuxdwoignarue/>**

La date du samedi 19 juillet a été arrêtée par l'association pour l'organisation d'un repas à la salle des fêtes.

Pour tous renseignements, merci de contacter le Président : Dany TERNISIEN : 06 02 27 24 97 ou possibilité de se rendre dans le marais, à l'étang de pêche communal, selon les horaires précisés ci-dessus.

## Autres expressions de la vie communale

### « Oyé, oyé ! » nouvelle distinction obtenue pour la taverne *Chés Troés Piots Coéchons*



Cet établissement qui propose une cuisine de terroir, traditionnelle et généreuse vient de se voir décerner le titre d'Artisan en 'Or.

La remise du diplôme a eu lieu ce 6 février en la présence de représentants de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France et de personnalités locales.

Ainsi la taverne Chés Troès Piots Coéchons rentre dans le cercle très fermé des restaurants lauréats de cette certification puisqu'à ce jour seuls trois restaurants de notre département l'ont obtenue.

#### Quelques mots sur la certification obtenue

La certification Artisan en ' Or a été créée en 2009 par la confédération Générale de l'Alimentation en Détail du Nord-Pas-de-Calais. A l'époque seulement trois filières sont inscrites : charcuterie, boulangerie et boucherie.

Cette distinction est portée depuis 2010, par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France. En 2018, la Picardie a rejoint le réseau. Aux trois filières inscrites à l'origine sont venus s'ajouter en 2010 les pâtisseries, ; en 2011 les chocolatiers, les biscuitiers et les restaurateurs ; puis en 2023 les fromagers crémiers, les poissonniers et les micro-brasseurs.

Aujourd'hui cette démarche unique au niveau national a permis à **près de 300 artisans de la Région Hauts-de-France d'obtenir cette certification et ainsi de mettre en valeur auprès des consommateurs leur savoir-faire et la qualité de leurs services** (référencement sur [www.artisanenor.fr](http://www.artisanenor.fr) <https://www.facebook.com/artisanenor>)

Parmi les critères d'obtention de la certification, l'artisan doit garantir au moins **80 % de produits faits maison, une gamme de produits variés et permanents, travaillés en étroite collaboration avec des fournisseurs de matières premières de la région.**

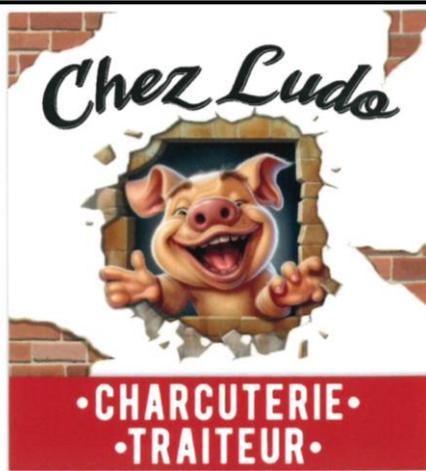
#### La taverne Chés Troés Piots Coéchons encore et toujours Bistrot de Pays.

En outre, la taverne Chés Trois Piots Coéchons figure une nouvelle fois parmi le guide des bistrots de pays 2025-2026.

Créé en 1993 ce label regroupe des bistrots, des restaurants et des cafés respectant une même philosophie : celle de valoriser l'esprit de convivialité, les multiservices proposés, l'aménagement des espaces de vie, les spécialités locales confectionnées avec des ingrédients locaux ..... Mais aussi des lieux de vente de produits locaux, sans oublier de découverte du patrimoine local.



Diplôme de certification remis à Franck GALAND et Alain LONGUEMART en présence de représentants de la profession et d'élus locaux



## L'ouverture d'un commerce de proximité en Charcuterie - Traiteur dans le village au 490 Rue du Haut

Depuis ce 6 février, une offre nouvelle de service en Charcuterie – Traiteur est proposée aux habitants et à la population environnante.

« **Chez Ludo** » peut se définir tel un magasin chaleureux de campagne où l'on retrouve de la charcuterie d'antan (de l'andouille, du saucisson, différents pâtés, du boudin noir et blanc, de la poitrine cuite, du petit salé, etc.....mais aussi des plats cuisinés comme le couscous, le coq au vin, la tartiflette, de la joue de porc .....

Comme le précise M. LEPREUX, je laisse aux clients l'initiative de me soumettre leurs envies !

**Le magasin fonctionne du jeudi au samedi : de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h30.**

M. LEPREUX consacre les lundis-mardis-mercredis à la fabrication. Toutefois les clients peuvent également passer commande au cours de ces trois mêmes journées au **03 22 30 21 32**.

## Une solide expérience acquise dans ce domaine professionnel

M. LEPREUX comptabilise 37 années d'expérience en tant que salarié en charcuterie – traiteur : de l'âge de 16 ans à 38 ans : emploi et formation dans l'Oise puis durant 15 ans dans une charcuterie locale (Friville-Escarbotin).

## De l'idée à la chose

M. LEPREUX résume ainsi la naissance de ce projet : « ma compagne était cliente dans une charcuterie à Port-Le-Grand avant de me rencontrer. Nous avons échangé avec le propriétaire qui est maintenant en retraite depuis quelques années. Je peux dire que son concept de charcuterie de campagne, sa façon de travailler m'ont séduit.

C'est ainsi que j'ai décidé de créer dans un garage de ma propriété ce local commercial comprenant une zone ouverte à la vente et un laboratoire.

## Pour conclure ici

A n'en pas douter l'ouverture de ce commerce va répondre à la demande des habitants ..... (une frange de la population se souvient de la charcuterie FERET-RIQUIER qui a fonctionné rue Barre Duquesne de 1950 au début des années 1980).

Ainsi, Ludovic LEPREUX au travers de son savoir-faire propose une large gamme de produits **où le fabriqué Maison règne**. Il espère apporter ainsi « un peu de dynamisme à notre village qui ne demande qu'à vivre et surtout émoustiller les papilles des habitants de Woignarue et des communes environnantes ! ».

Au détour de l'échange, M. LEPREUX a tenu à remercier ses fidèles voisins qui lui sont chers, en nommant Françoise et Michel BRENET qui l'ont soutenu et accompagné dans ce projet ..... d'ailleurs le choix de nom de la charcuterie « Chez Ludo » leur revient.



# Au calendrier des manifestations 2025 proposées par la municipalité et les associations en Mars – Avril

## Association des parents d'élèves



**SOIRÉE KARAOKE**  
**SAMEDI 1 MARS**  
Animé par JB sonorisation



Menu adulte 20€  
Boisson  
Jambon braisé, Frites  
Dessert  
Café

Menu enfant de 6 à 12 ans 7€  
Boisson  
Jambon braisé, Frites  
Dessert

Menu Bamin - de 6 ans 3,50€  
Jambon/Chips  
Dessert

Réservation jusqu'au  
17 février au 07.77.05.09.88

Salle des fêtes de Woignarue  
Rendez-vous 19h30



**Marche Gourmande**  
Le dimanche 9 mars 2025



Une boisson chaude offerte avant le départ  
Un kir offert au retour  
Suivi d'un repas convivial autour du pain pâté



RDV devant la salle des fêtes de Woignarue  
Départ : 09H00



Réservation jusqu'au 5 Mars 2025 au **07.77.05.09.88**  
8€ pour les adultes  
5€ pour les enfants jusque 10 ans  
10€ pour les personnes qui n'ont pas participé à la marche  
Boissons non comprises

Amicale des pompiers : l'assemblée générale est fixée au vendredi 14 mars à 18h30 – salle des Conseils

### Rappel du comptage de printemps du gibier de plaine :

L'Amicale des chasseurs propriétaires de WOIGNARUE, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs, organise son comptage de printemps annuel :

le samedi 15 mars – RDV à la salle des fêtes  
à 8h15



## Au COW Football

**CONCOURS DE MANILLE**

Le 15 mars 2025

À partir de 18h30  
À la salle des fêtes de  
Woignarue (80460)

**Inscriptions**  
12€ par équipe

De nombreux lots sont à  
gagner ! Aucun perdant !

**Réservations :**  
Lucas Leclercq : 07 70 48 14 58  
Maxime Fourdrin : 06 06 48 94 78

**REPAS**

**Menu adulte 17€**

- Frites/tripes ou jambon à l'os
- Fromage
- Dessert
- Café

**Menu enfant 10€**

- Frites/knacki
- Dessert

*Possibilité de venir uniquement  
pour le repas*

**Buvette sur place**

**Concert de printemps de l'harmonie  
municipale avec l'ensemble vocal Amachoeur  
de Friville-Escarbotin** (association composée  
d'une cinquantaine de choristes)

- le samedi 29 mars à 20 h 30 à l'église  
Sainte Marie-Madeleine.

Venez nombreux .....



Source : [www.evamachoeur.fr](http://www.evamachoeur.fr)

**Club de pétanque : concours le samedi 5 avril - 14h00 – au stade.**

**Marché artisanal par l'association du jumelage – samedi 26 et dimanche 27 avril - salle  
Charles Lecat et salle de cantine.**

## **Infos diverses**

### **Enquête sur la mobilité de la population relevant de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des services de la CCVS, une enquête sur la  
mobilité **est menée jusqu'au 24 mars** afin de mieux comprendre les besoins des administrés.

A cette occasion tous les habitants (des 28 communes) sont invités à y répondre au moyen du  
questionnaire inséré dans ce bulletin.

Les questionnaires papier complétés peuvent être redéposés dans la boîte aux lettres de la mairie ou via l'adresse mail suivante : [mobilite@villes-soeurs.fr](mailto:mobilite@villes-soeurs.fr)

Le questionnaire est également disponible en version numérique : QR code à scanner.



**Le secrétariat de mairie est à votre disposition aux horaires habituels :**

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : [mairiewoignarue@orange.fr](mailto:mairiewoignarue@orange.fr)

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00
<b>Mardi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Fermé
<b>Mercredi</b>	Fermé	Fermé
<b>Jedi</b>	Fermé	Ouvert de 14h00 à 17h00
<b>Vendredi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00

**Pour suivre en parallèle l'activité communale :**

**Sur le site internet** : <https://www.woignarue.com>

**Sur la page Facebook** : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>